



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil**
relatif au
**rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire
de surveillance LPP As-So**

(Du 13 novembre 2020)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de surveillance LPP As-So.

Une délégation de trois député-e-s participe aux travaux de la commission interparlementaire de surveillance LPP As-So. Cette délégation est composée de:

M ^{me} Veronika Pantillon	(V), présidente de la délégation
M ^{me} Françoise Jeanneret	(S)
M. Marc-André Nardin	(PLR)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 13 novembre 2020, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale portant sur l'année 2019. Elle n'a formulé aucune remarque.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans opposition, le 13 novembre 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 13 novembre 2020

Au nom de la commission
des affaires extérieures:

Le président,
J. SPACIO

Le rapporteur,
J.-C. GUYOT

RAPPORT

de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Grands Conseils et Parlement des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2019

La commission interparlementaire (CIC As-So), chargée du contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations et instituée conformément à l'article 15 du Concordat du 23 février 2011¹, composée des délégations des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura, réunie à Delémont, le 30 octobre 2020, vous transmet son rapport annuel.

Mission de la Commission interparlementaire

La commission interparlementaire de contrôle a été instituée au sens des dispositions de la CoParl² et a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (As-So), sa planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Composée de trois membres par canton, la commission a formellement été constituée lors de la séance du 22 novembre 2012, à Delémont. Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement jurassien.

Composition de la commission et de son bureau

Suite à des changements au sein de sa commission des affaires extérieures jurassiennes, un membre de cette délégation jurassienne a été remplacé. Aucun autre changement n'est à signaler dans les autres délégations. La composition de la commission interparlementaire était donc la suivante en 2019 :

Délégation vaudoise

M^{me} Christine Chevalley, M. Philippe Ducommun et M. Jean-Claude Glardon.

Délégation valaisanne

MM. Sylvain Défago, Bastien Forré et Pierre Contat. M. Jean-Pierre Terretaz a remplacé M. Forré lors de la séance.

Délégation neuchâteloise

M^{mes} Françoise Jeanneret, Veronika Pantillon et M. Marc-André Nardin. M^{me} Pantillon était remplacée par M. Laurent Debrot en séance.

Délégation jurassienne

M^{me} et MM. Rémy Meury, Dominique Froidevaux et Philippe Rottet.

Bureau

Pour les années 2018 et 2019, le Bureau était composé de M^{me} Christine Chevalley (VD), présidente, M. Rémy Meury (JU), 1^{er} vice-président, et M. Sylvain Défago (VS), 2^e vice-président. Lors de la séance du 29 novembre 2019, un nouveau bureau a été élu pour les années 2020 et 2021, avec à la présidence Rémy Meury (JU), à la 1^{ère} vice-présidence Sylvain Défago et à la seconde vice-présidence M^{me} Françoise Jeanneret (NE), selon le tournoi établi dans le règlement.

¹Concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

²Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger

Activités de l'As-So et considérations de la commission

Le présent rapport, adopté en 2020, porte sur les activités de la commission en 2019 et donc sur l'examen des comptes 2018. En annexe figure le rapport annuel de l'As-So qui donne toutes les informations utiles sur le fonctionnement de l'institution. Les rapports annuels sont par ailleurs consultable sur le site internet de l'As-So au lien ci-après : <https://www.as-so.ch/organisation/rapports>

Comme cela a été décidé en 2018, la commission ne tient désormais plus qu'une seule séance annuelle. Celle-ci a eu lieu le 29 novembre 2019 dans les locaux du Grand Conseil vaudois en présence du président du Conseil d'administration, Monsieur le conseiller d'Etat valaisan Frédéric Favre, et de M. Dominique Favre, directeur de l'As-So.

Organisation de l'As-So

Le conseil d'administration de l'Autorité de surveillance a été composé des conseillers d'Etat et ministre Frédéric Favre (président, Valais), Béatrice Métraux (vice-présidente, Vaud), Laurent Kurth (Neuchâtel) et Charles Juillard (Jura) jusqu'en décembre, remplacé par Nathalie Barthoulot. M. Favre a repris la présidence à M. Kurth en début d'année 2019.

L'Autorité de surveillance compte actuellement 13 collaboratrices et collaborateurs, toujours sous la direction de M. Dominique Favre, directeur, M^{me} Claire-Christine Maurer, directrice adjointe, et M. Rosario di Carlo, sous-directeur. Son siège est à Lausanne. Elle dispose d'un site internet, www.as-so.ch, sur lequel figure l'ensemble des informations utiles.

Rapport annuel, comptes 2018 et budget 2020 de l'As-So

Comme les exercices précédents, l'année 2018 s'est avérée stable au niveau des résultats financiers. La baisse du nombre des institutions à surveiller se poursuit, impliquant une baisse des émoluments encaissés. En parallèle, les charges de personnel baissent également soit en raison du non-remplacement de collaborateurs soit en raison de réductions volontaires de taux d'activité. En 2018, l'As-So a ainsi réalisé un bénéfice de 39'000 francs, alors que le budget se voulait plus pessimiste.

Pour l'année 2018, en considérant les résultats analytiques des deux secteurs « Fondations classiques » et « Institutions de prévoyance », un déficit de 70'000 francs a été réalisé sur les premières et un résultat positif sur les secondes. Toutefois cela n'apparaît pas devoir se confirmer sur la durée et ne nécessite pas une adaptation des émoluments appliqués aux fondations classiques.

Le bilan de l'As-So à fin 2018 fait état de fonds propres de plus de 2,5 millions. Ce montant équivaut à une année de rentrées financières d'émoluments. L'objectif de 80% de fonds propres est ainsi dépassé et atteint 92%. A terme, un remboursement sur les émoluments pourrait intervenir si l'As-So continue à réaliser des bénéfices.

Le budget 2020 intègre une prévision de baisse des émoluments et, au vu de la réalité des comptes, une diminution des charges en personnel. Un montant de 30'000 francs a été prévu pour la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des institutions et fondations clientes de l'As-So afin de savoir ce qui peut être amélioré dans son fonctionnement.

Activité et organisation de l'As-So et de la surveillance

Malgré le non-remplacement d'un collaborateur en 2018, grâce à une amélioration des procédures internes et également une amélioration de la qualité des documents transmis par les institutions, l'As-So a amélioré le nombre de ses contrôles et ainsi augmenté sa productivité, ce qui est à souligner.

Au niveau du personnel, il a y eu une baisse régulière du nombre d'employés. Elle en compte treize dont deux-tiers de collaboratrices. L'As-So a d'ailleurs réalisé en 2018 une étude pour examiner comment l'institution se comportait en termes d'égalité des genres.

Au niveau organisationnel, l'As-So a changé en 2018 son équipement informatique remplaçant les postes fixes par des ordinateurs portables, permettant du même coup aux collaborateurs de faire du télétravail un jour par semaine. Toujours au niveau informatique,

l'As-So a revu son site internet et a pour projet de passer prochainement à une digitalisation de ses processus et documents. Elle dispose toujours d'une réserve au bilan pour de futurs investissements informatiques.

Le rapport figurant en annexe renseigne de manière détaillée sur l'évolution du nombre d'institutions sous surveillance, qui connaît une baisse régulière dans le domaine de la prévoyance professionnelles, ainsi que sur le nombre d'assurés actifs et de rentiers. Le rapport actifs/rentiers est encore relativement bon sur l'ensemble, à savoir 3,8 actifs/rentier.

Haute surveillance et discussions au niveau fédéral

La commission a également suivi le traitement de la motion du sénateur Alex Kuprecht 19.3600 « Créer une base légale pour le contrôle de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle » qui est une réaction face aux difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la commission de haute surveillance (CHS PP) avec les autorités de surveillance régionales afin que son activité soit mieux définie et contrôlée. Malgré son rejet par le Conseil fédéral, elle a été adoptée par le conseil des Etats en septembre 2019, elle devait être traitée en 2020 par le Conseil national. L'As-So a préparé un document dans le but de sensibiliser les conseillers nationaux aux problèmes rencontrés au niveau de cette CHS PP.

Parallèlement au traitement de la motion, le Conseil fédéral a présenté en novembre 2019 aux Chambres fédérales un message relatif à la modernisation de la surveillance dans le premier pilier et l'optimisation de la surveillance dans le deuxième pilier. Dans ce cadre, il propose de rajouter dans la loi l'interdiction pour des membres d'un gouvernement cantonal ou employés de l'administration publique d'être membre du conseil d'administration des autorités de surveillance régionale, élément relevé à plusieurs reprises par la CHS PP et contre lequel s'étaient déjà opposé l'As-So et la commission interparlementaire.

Face à divers éléments, la commission interparlementaire a débattu de la façon de faire du lobbying auprès des élus fédéraux pour d'une part faire accepter la motion Kuprecht et d'autre part s'opposer à la proposition du Conseil fédéral d'interdire la présence des conseillers d'Etat dans le conseil d'administration, notamment en s'alliant avec des représentants d'autres autorités régionales de surveillance et en intervenant auprès des élus fédéraux des différents cantons constituant l'As-So.

Conclusion

La commission interparlementaire a disposé comme habituellement de toutes les informations utiles pour juger de la bonne gestion de l'As-So mise en place depuis huit ans. Elle suit aussi avec intérêt l'évolution au niveau fédéral de ce domaine. Le fait de ne siéger qu'une fois par an n'altère en rien son niveau d'information et sa capacité de réaction.

La commission constate que l'As-So adapte son organisation à l'évolution du nombre d'institutions et bénéficie d'une stabilité financière appréciable qui lui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Le domaine de la surveillance revêt des enjeux importants ces prochaines années et la commission sait gré à la direction et au conseil d'administration de suivre de près à ces questions. La commission a par ailleurs souhaité trouvé le moyen de faire du lobbying auprès des élus fédéraux dans le suivi de deux dossiers importants : la motion Kuprecht et le projet du Conseil fédéral d'optimisation de la surveillance du deuxième pilier.

D'un point de vue financier, l'As-So jouit d'une bonne situation qui lui permettra de faire face ces prochaines années à d'éventuels déficits. La commission interparlementaire, au rythme d'une séance annuelle, continuera à suivre avec attention les questions financières et le maintien de l'équilibre financier pour les deux secteurs d'activité de l'As-So.

La commission interparlementaire remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'As-So, sa direction et son conseil d'administration de leur travail performant et professionnel.

Pour de plus amples informations, le rapport annuel de l'As-So est disponible en annexe et en ligne, à cette adresse : <https://www.as-so.ch/organisation/rapports>

Delémont, le 30 octobre 2020

Au nom de la commission interparlementaire
de contrôle As-So

Rémy Meury
Président

Jean-Baptiste Maître
Secrétaire